

10/01/2023

Recensement de la population

L'enquête de recensement permet d'obtenir des informations plus fiables et plus récentes sur certains besoins de la population. Cette année pour Mulhouse, la campagne de recensement se déroule du 19 janvier au 25 février. La participation est obligatoire et essentielle, la Ville de Mulhouse compte sur ses habitants !

Grâce à la collecte de ces informations, les élus peuvent mieux adapter les infrastructures et les équipements aux besoins des habitants (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, transports publics, etc.). Le recensement repose sur un partenariat étroit entre les communes et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Comment se déroule le recensement ?

Dans une commune telle que Mulhouse, la collecte se déroule chaque année auprès d'un échantillon de 8% de sa population. Les résultats du recensement seront calculés à partir de cet échantillon.

Chaque année, un échantillon différent de la population mulhousienne est recensé. Les habitants concernés recevront un courrier dédié dans leur boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la mairie remettra à ces personnes ou dans leur boîte aux lettres une notice d'information. Il n'y aura qu'à suivre les instructions pour se faire recenser. Le document doit être conservé, il est indispensable pour le recensement.

Il est possible de faire son recensement en ligne sur le site de l'Insee à partir du code d'accès fourni par l'agent recenseur. Le recensement en ligne a de nombreux avantages : un gain de temps, une organisation efficace et une démarche écologique et économique. Pour les personnes ne pouvant pas répondre en ligne, des questionnaires papiers leurs seront remis par les agents recenseurs.

Pourquoi se faire recenser?

Le recensement est un geste civique utile à tous. Il permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisé, logement, etc. C'est un moyen de mieux comprendre l'évolution de notre pays et de notre commune.

Les résultats du recensement permettent de :

- 1. déterminer la participation de l'État au budget de la commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante. Ainsi, répondre au recensement permet à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- 2. définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- 3. identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Plus d'informations concernant le recensement à Mulhouse : au 03 89 33 79 77 du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population : <u>le-recensement-et-moi.fr</u>

nina.oumedjkane@mulhouse.fr

